

DELIBERATION (202-19) DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police

L'an deux mille vingt-quatre le trois juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE-NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 10

Date de convocation : 30 juin 2024

Présents : MM. MME : Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN, Pierre DUPECHER, Sébastien SIRIEIX, Patrick BOUDINHON, Thierry CHALENDARD.

Représentés : M.MME Sébastien GARREAU (pouvoir à Patrick BOUDINHON), Marie-Aimée GUILMAN (pouvoir à Pascal BRUHAT).

Absent excusé : M. Jean-Marie BILLY.

Absents : MM. Antoine MARCHAND, Michel MARTINIANI.

Secrétaire de séance : M. Patrick BOUDINHON.

- Vu la nécessité :
- d'une part, d'améliorer la sécurité des usagers qui se rendent à la salle communale la Cas' ainsi que la sécurité du carrefour de la rue de Tamia (RD81) et du chemin du Ruisseau,
- d'autre part, de reconsidérer la sécurité de l'intersection de la RD118 avec le chemin sous Pireyre du fait de l'installation d'un Point d'Apport Collectif qui modifie les flux de circulation des véhicules, mais surtout, apporte un flux d'usagers au niveau du PAC ainsi qu'un flux de camions du SBA,

Monsieur le Maire explique qu'il convient de demander une subvention auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme au titre du produit des amendes de police 2024 pour :

- des travaux de mise en sécurité pour l'accès à la salle communale la Cas' ainsi que d'amélioration de la sécurité du carrefour de la rue de Tamia (RD81) et du chemin du Ruisseau,
- reconsidérer la sécurité de l'intersection de la RD118 avec le chemin sous Pireyre du fait de l'installation d'un Point d'Apport Collectif.

Le montant estimé, dans le cadre de l'étude aménagement de sécurité réalisée par l'ADIT, est comme suit :

- | | |
|---|-----------------|
| - carrefour de la rue de Tamia (RD81) et du chemin du Ruisseau: | 6 326,00 € H.T. |
| - intersection de la RD118 avec le chemin sous Pireyre: | 6 151,50 € H.T. |

L'estimation des travaux s'élève à 12 477,50 € H.T. subventionné à 50 % soit : 6 238,75 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des 10 votants :

- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental, au titre du produit des amendes de police pour les travaux de mise en sécurité du carrefour de la rue de Tamia avec le chemin du ruisseau ainsi que de l'intersection de la RD118 avec le chemin sous Pireyre,
- diligente Monsieur le Maire pour accomplir les formalités nécessaires.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus.

Affiché le 4 juin 2024.

Au registre sont les signatures,

En Mairie de La Roche Noire, le 4 juin 2024.

Le Maire, Pascal BRUHAT.